

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC73

présenté par

M. Arnault, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	3 000 000
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	3 000 000	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement le groupe LFI-NFP souhaite créer un plan d'éducation aux médias, à l'image et à l'information.

La mainmise des groupes industriels sur les médias français est désormais criante et les conséquences s'observent chaque jour, dans leurs journaux d'information, dans leurs émissions de divertissement. La récente publication du rapport final des États généraux de l'information a à nouveau permis aux syndicats et journalistes de dénoncer le recul de la liberté de la presse en France et la multiplication des procédures à leur encontre : procédures baillons, censure préventive, arrestations de journalistes dans le cadre de leur travail, convocations par la DGSI, tentative de perquisitions, remise en cause du secret des sources des journalistes, etc.

L'assèchement mortifère du pluralisme et le recul sans précédent de l'indépendance des journalistes appellent une réforme en profondeur de l'environnement médiatique et de l'éducation aux médias, à l'image et à l'information.

Cet amendement, déposé par le groupe écologiste - NUPES l'année dernière, avait été adopté en commission des affaires culturelles et de l'éducation.

Cet amendement vise à sensibiliser les jeunes aux enjeux liés au droit à l'information et à renforcer l'éducation aux médias, à l'image et à l'information. Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits à hauteur de 3 millions d'euros en crédits de paiement et en autorisation d'engagement de l'action 08 du programme 175 - Patrimoines, vers l'action 02 du programme 361 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture, en AE et en CP. Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 175 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.